

CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
Session 2026

SPÉCIALITÉ MUSIQUE

- ☐ **Concours interne**
☐ **Troisième concours**

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

(Décret n°2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié)

Exécution par le candidat, à l'instrument ou à la voix selon la discipline choisie lors de l'inscription, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres choisis par le jury au moment de l'épreuve dans un programme de trente minutes environ présenté par le candidat.

Durée de l'épreuve : 15 minutes - Coefficient : 3

Le candidat se produit avec l'instrument (le cas échéant, la voix) correspondant à la discipline choisie lors de son inscription.

Pour la discipline « direction d'ensembles instrumentaux », le candidat indique lors de son inscription le ou les instruments dont il fera usage pour l'épreuve d'admissibilité.

Le candidat peut se présenter au sein d'une formation n'excédant pas cinq musiciens.

Si son programme comporte des œuvres nécessitant un accompagnateur, le candidat se présente avec l'accompagnateur de son choix.

Le candidat fournit impérativement au jury deux exemplaires des partitions de chacune des œuvres proposées.

Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment de l'épreuve.

Hormis pour les instruments traditionnels, les instruments anciens, le jazz et les musiques actuelles amplifiées, le programme présenté par le candidat comporte au moins une œuvre écrite sur la base de techniques musicales innovantes développées au cours des 70 dernières années.

Pour les instruments anciens, les instruments traditionnels et le jazz, le programme doit comporter des pièces d'époques et de styles différents avec, pour le jazz, des séquences improvisées.

Dans le cas d'épreuves instrumentales pour lesquelles il n'est pas prévu de temps de préparation, une salle est mise à disposition de chaque candidat pour son échauffement avant son audition par le jury, pour une durée de quinze minutes.

À déposer dans l'espace sécurisé du candidat **au plus tard le 9 février 2026** (date nationale) à 23h59

Aucun programme ou modification de celui-ci ne sera accepté au-delà de cette date.

NOM : _____ **Prénoms :** _____

- ☐ J'exécute mon programme accompagné (1)

Nombre de musiciens (**4 maximum**) : _____

Instrument des accompagnateurs :

Musicien 1 _____

Musicien 2 _____

Musicien 3 _____

Musicien 4 _____

- ☐ J'exécute mon programme non accompagné

Détaillez ci-dessous les œuvres proposées :

Titre de l'œuvre ou de l'extrait d'œuvre	Source	Minutage
		TOTAL = 30 minutes environ

Le :

Signature du candidat